

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

AB DECOR

Société par action simplifiée unipersonnelle

Au capital social de 500.00 €

Siège social : 12 Avenue Maurice Thorez 94200 Ivry sur seine

901104570 RCS CRETEIL

L'an deux mille vingt-cinq, et le 02/10/2025 à 10 heures, Au siège social.

Les associés de la société sus-dénommée se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation régulière de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

CHANGEMENT DE L'OBJET SOCIAL

MISE A JOUR DES STATUTS

*La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur **KRAKOWSKI Jan**, né le 23/04/1968 à **Plec (Pologne)**, demeurant à 5 rue du Chevalier de la Barre 931350 le **Bourget**, propriétaire de 100 actions sociales de 01 à 100*

Que le total des actions sociales, présentes ou représentées, est de 100 actions, soit la totalité des actions composant le capital social.

En conséquence, le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des actions sociales.

Puis, il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, ayant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce dont il a donné acte, notamment :

1^{er} Résolution

*L'actionnaire unique décidé la modification de l'objet sociale qui devient **Entreprise d'électricité, peinture, plomberie, carrelage, et tous travaux de bâtiment***

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution

Les actionnaires ont décidé de mettre à jour les statuts après ses résolutions

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Signature



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

AB DECOR

Société par action simplifiée unipersonnelle

Au capital social de 500.00 €

Siège social : 12 Avenue Maurice Thorez 94200 Ivry sur seine

901104570 RCS CRETEIL

L'an deux mille vingt-cinq, et le 02/10/2025 à 10 heures, Au siège social.

Les associés de la société sus-dénommée se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation régulière de la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

CHANGEMENT DE L'OBJET SOCIAL

MISE A JOUR DES STATUTS

*La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur **Monsieur KRAKOWSKI Jan**, né le 23/04/1968 à **Plec (Pologne)**, demeurant à **5 rue du Chevalier de la Barre 931350 le Bourget**, propriétaire de 100 actions sociales de 01 à 100*

Que le total des actions sociales, présentes ou représentées, est de 100 actions, soit la totalité des actions composant le capital social.

En conséquence, le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer et prendre ses décisions puisque réunissant plus de la moitié des actions sociales.

Puis, il dépose sur le bureau de l'assemblée les documents nécessaires aux délibérations, ayant observé que ceux-ci ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant le délai requis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, ce dont il a donné acte, notamment :

1^{er} Résolution

*L'actionnaire unique décidé la modification de l'objet sociale qui devient **Entreprise d'électricité, peinture, plomberie, carrelage, et tous travaux de bâtiment***

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} Résolution

Les actionnaires ont décidé de mettre à jour les statuts après ses résolutions

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Signature

